

NOTE D'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023



La Note de conjoncture de la Banque postale de septembre 2023 propose une analyse anticipée des finances des collectivités locales en 2023 qui met en évidence une aggravation de l'effet de ciseaux pour les communes avec des dépenses de fonctionnement qui augmenteraient plus vite que les recettes (+5,5 % d'évolution de 2022 à 2023 pour les charges contre +4,3 % pour les produits). Les dépenses sont en effet caractérisées par un fort dynamisme des frais de personnel (+4,5 %) et des charges à caractère général (+9 %). Les intérêts de la dette bondissent également de +14,7% en 2023 avec la nette remontée des taux depuis 2022.

Les recettes de fonctionnement progresseraient sous l'effet du dynamisme des recettes fiscales porté par un fort taux de revalorisation des bases cadastrales de 7,1 %. Elles bénéficieraient également des mesures de relance gouvernementales telles que : abondement exceptionnel de 320 M€ de la Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal, bouclier tarifaire pour les collectivités locales de moins de 10 salariés, mise en place d'un amortisseur sur les prix de l'électricité pour toutes les collectivités non éligibles aux tarifs réglementés de l'électricité, reconduction en 2023 du filet de sécurité pour les collectivités locales confrontées à une situation de forte inflation de leurs dépenses d'énergie.

Cette diminution des marges de manœuvre ne contraindrait pas l'investissement des collectivités qui se poursuivrait en 2023 (+7,8 % par rapport 2022), rendu nécessaire en matière de rénovation et de transition écologique et accompagné financièrement par les crédits du plan de relance et du fonds vert.

S'agissant de la Ville de Talant, le profil de l'exécution 2023 ne reflète par les tendances attendues pour l'ensemble des communes. En effet, avec des charges plus contenues (+3,1% / 2022) et des produits encaissés plus dynamiques que la moyenne des communes (+5,1% / 2022), on ne constate plus d'effet de ciseaux entre l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Le contexte inflationniste et les mesures prises au niveau national ou européen ont fortement contraint les dépenses mais la gestion municipale caractérisée par le souci constant d'économies et la recherche active de conventionnements et de financements, a permis de dégager encore des marges de manœuvre en 2023.

Certes, sous l'influence des mesures gouvernementales de revalorisation du pouvoir d'achat (hausse du point d'indice de +1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et mesures spécifiques ciblant les bas salaires), les charges de personnel ont augmenté de +3,8 %. La poussée inflationniste qu'a connu l'Europe du fait des perturbations de la crise Covid et de l'envolée des prix de l'énergie et qui s'est poursuivie en 2023, a également impacté directement les dépenses composant le panier du Maire. Ainsi, les charges à caractère général ont évolué de +3,4 %. De même, la charge d'intérêt s'est alourdie en fonction de la hausse des taux d'intérêt bancaire et des revalorisations du taux du livret A (+37,9 %).

Toutefois, les recettes demeurent dynamiques : +21,5 % d'évolution sur les dotations et participations avec des participations de la CAF en hausse de 112 K€, une dotation pour titres sécurisés augmentant de 24 K€, une nouvelle convention avec la ville de Daix à hauteur de 33,6 K€. Malgré la baisse des taux de fiscalité de 1,82 % décidée en 2023, le rendement des impôts locaux porté par un fort coefficient de revalorisation des bases cadastrales génère un produit supplémentaire de 464 K€, la dotation de solidarité communautaire révisée chaque année est revalorisée de +12,5 K€ et enfin la dotation globale de fonctionnement rapporte 22,5 K€ supplémentaires sous l'effet du gain de population entre 2022 et 2023 (+64 habitants).

La restauration des ratios d'épargne permet à la ville de dégager une épargne nette de 1,17 M€ en 2023 qui, combinée à un abondement du fonds de roulement de 0,58 M€, autofinance 44 % des dépenses d'équipement 2023 qui s'élèvent à 4,02 M€ et ont plus que doublé en un exercice. L'emprunt mobilisé à hauteur de 1,5 M€ participe pour 37 %, le solde provient du FCTVA et des autres recettes d'investissement.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le Président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes pour le budget principal et le budget annexe de la collectivité. Il reprend toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le Budget Principal

I - L'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2023

En **mouvements budgétaires** et tenant compte des différentes décisions modificatives intervenues et de la reprise des résultats 2022, les prévisions budgétaires 2023 se sont élevées à 23,6 M€ en dépenses et en recettes, en hausse de 7,8% par rapport à 2022. La même dynamique de progression que l'année précédente (+8,2%) est constatée.

Mouvements budgétaires	Prévisions budgétaires 2023		Réalisations budgétaires 2023		Restes à réaliser 2023	
Section	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	7 560 131,58	8 939 857,28	6 300 572,45	7 278 655,55	665 360,11	661 151,55
<i>dont RAR 2022</i>	981 521,58	169 137,80				
<i>résultat antérieur inv</i>	1 379 725,70					
Fonctionnement	14 643 277,00	14 577 407,00	13 555 573,21	14 967 762,54		
<i>résultat antérieur fonc</i>		65 870,00				
Total	23 583 134,28	23 583 134,28	19 856 145,66	22 246 418,09	665 360,11	661 151,55

A - Les taux de réalisation

L'analyse des taux de réalisation permet de rapprocher les prévisions des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Elle porte sur les opérations réelles retraitées, c'est-à-dire hors résultat antérieur (compte 1068) et mouvements revolving (équilibrés en dépenses et en recettes).

Mouvements réels hors résultat antérieur et revolving	Réalisations réelles 2023		Taux d'exécution 2023		Taux d'exécution 2023 (réalisations + restes-à-réaliser)	
Section	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	4 876 998,53	2 143 265,21	82,36%	62,09%	93,60%	81,24%
Fonctionnement	12 632 897,53	14 784 949,79	93,12%	102,83%	93,12%	102,83%
Total	17 509 896,06	16 928 215,00	89,85%	94,95%	93,27%	98,65%

La hausse des dépenses réelles s'établit en 2023 à +2,4 M€ dont 2 M€ imputables aux dépenses d'investissement qui augmentent de 72 % de 2022 à 2023. Le taux de réalisation approche les 90 % en dépenses, sensiblement le même taux qu'en 2022, témoignant d'une bonne exécution budgétaire.

Les recettes encaissées poursuivent leur progression, soit +11,4 % par rapport à 2023, mais leur taux d'exécution est légèrement plus faible avec notamment des recettes d'investissement qui ne sont encaissées qu'à 62% (81,2 % en comptant les restes-à-réaliser). En effet, près de 700 K€ d'emprunt d'équilibre inscrits n'ont pas été mobilisés.

B -L'exécution par nature de dépenses et de recettes

Le compte administratif de la commune retrace l'exécution du budget et présente, par compte et par nature, les titres et mandats émis au cours de l'exercice concerné, avec les produits et charges rattachés.

1- Les dépenses de fonctionnement depuis 2020

Section de fonctionnement (opérations réelles)	Réalisé 2020	% d'évolution / n-1	Réalisé 2021	% d'évolution / n-1	Réalisé 2022	% d'évolution / n-1	Réalisé 2023	% d'évolution / n-1
Achats et charges externes	2 263 400,57	-18,3%	2 553 184,56	12,8%	2 961 563,08	16,0%	3 061 562,20	3,4%
Frais de personnel	7 087 996,76	-0,1%	7 109 127,49	0,3%	7 598 002,80	6,9%	7 887 506,13	3,8%
Dépenses d'intervention	1 004 207,11	19,7%	885 617,50	-11,8%	769 703,35	-13,1%	759 662,53	-1,3%
Frais financiers	129 587,66	-11,0%	115 686,64	-10,7%	116 093,30	0,4%	160 058,84	37,9%
Autres charges de fonctionnement	935 502,76	-1,2%	837 125,41	-10,5%	807 718,39	-3,5%	764 107,83	-5,4%
Charges de fonctionnement	11 420 694,86	-3,2%	11 500 741,60	0,7%	12 253 080,92	6,5%	12 632 897,53	3,1%

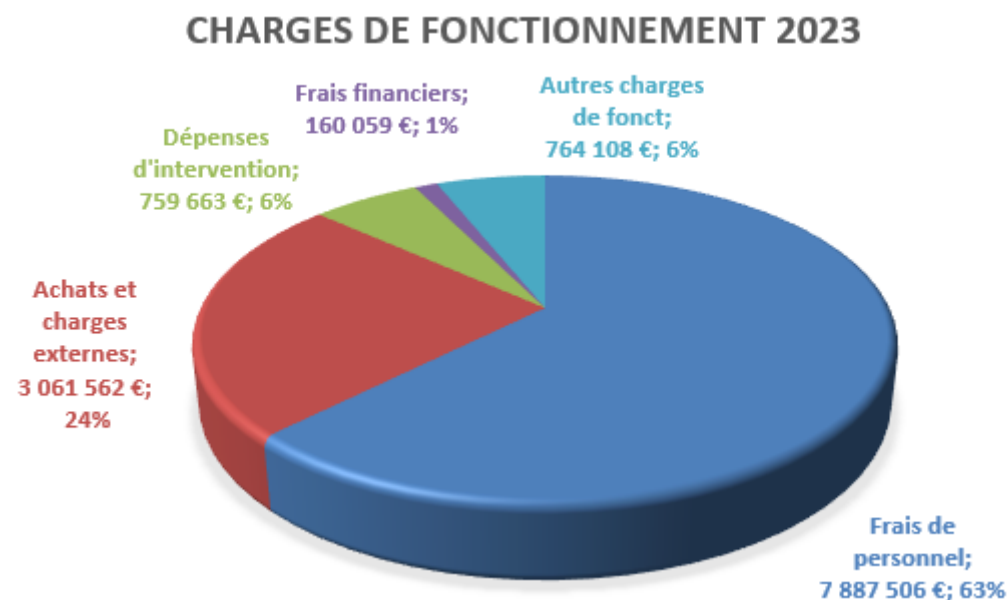
Les charges de fonctionnement continuent de progresser en 2023 (+10,6 % depuis 2020) mais dans une moindre proportion qu'en 2022.

Le poste « achats et charges externes » est contenu bien que fortement dépendant de l'inflation. En effet, il augmente de 3,4 % alors que les prix à la consommation ont connu une évolution moyenne de +4,9 % en 2023. Ce taux d'inflation, bien qu'en légère diminution par rapport à 2022 (+5,2 %), reste en effet élevé en 2023 du fait des prix constatés de l'énergie et de l'alimentation en hausse, respectivement de +5,6 % et + 11,8%.

Les frais de personnel continuent de progresser sous l'effet de la hausse du point d'indice et des mesures gouvernementales de revalorisation salariale (+289 K€) mais ce sont surtout les frais financiers qui enregistrent la plus forte hausse (+38%) sous l'effet de la poursuite de la remontée des taux d'intérêt (livret A, livret développement durable, euribor).

La baisse des dépenses d'intervention et, à volume comparable, celle des autres charges de fonctionnement, viennent en atténuation des tendances haussières causées par la conjoncture économique et les mesures salariales décidées par l'Etat pour relancer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Composition des dépenses réelles de la section de fonctionnement



- **Les achats et charges externes** (chapitre 011) : 3,06 M€

Ainsi qu'attendues, les dépenses énergétiques ont été multipliées par 2,5 de 2022 à 2023. Toutefois, 134 K€ n'ont pas été réalisés par rapport aux prévisions initiales, principalement grâce à la mise en œuvre de l'amortisseur électricité qui s'est répercuté à la baisse directement sur les factures du fournisseur d'énergie.

Conséquence d'un hiver plutôt clément et de la mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique impactant les bâtiments communaux, la facture de chauffage s'est avérée également moins onéreuse que prévue (198 K€ sur les 235 K€ prévus au BP 23) et permet de constater une forte diminution du coût en 2023 (-111 K€).

Contre toute attente, les frais de restauration sont restés constants d'une année sur l'autre, à 322 K€ (318 K€ en 2022).

Quelques postes subissent de légères augmentations : « Catalogues et imprimés » : +12K€, « fêtes et cérémonies » : +11 K€, « réceptions » : +7 K€ accompagnant la montée en charge des manifestations municipales.

Les taxes foncières ont augmenté de 24 K€, sachant que le prorata de taxe foncière dû pour l'ex foyer Robert Grandjean acquis en 2023 s'est élevé à 29,3 K€.

Les vêtements de travail : +15K€ pour rattraper les commandes prévues mais non effectuées en 2022.

Concernant les postes en baisse: les frais de maintenance et d'entretien des bâtiments publics ont diminué de 68 K€ pour s'établir à 211 K€ ; les autres impôts et taxe diminuent également avec la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui s'est élevée à 2,2 K€ en 2023 contre 5,2 K€ en 2022.

Les frais de télécoms ressortent en baisse de 10 K€ du fait de :

- Renouvellement des liens Internet fibres (résiliation chez Linkt et nouveau contrat avec Bouygues Télécom)
- Renouvellement du contrat Trunksip (communications téléphoniques via l'informatique)
- Suppression de la zone Europe sur l'ensemble des téléphones mobiles de la Mairie (Cette option a par la suite été remise avec de nouveaux coûts plus avantageux)
- Résiliation de plusieurs lignes téléphoniques analogiques (plus d'utilité ou remplacement par des téléphones Mairie)

• **Les dépenses de personnel** (chapitre 012) : 7,89 M€

Les charges de personnel, qui ont connu une forte évolution en 2022 (+489 K€) continuent de progresser mais dans une moindre mesure (+290 K€). Elles représentent 63 % des dépenses du chapitre et ont été réalisées à près de 98 %.

Les facteurs expliquant l'augmentation de la masse salariale sont principalement :

- la hausse du point d'indice de la fonction publique de +1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et autres mesures salariales dont revalorisations indiciaires des agents de catégorie C et B dont les indices bruts sont compris entre 367 et 418 ;
- l'impact du GVT avec un âge moyen qui évolue dans la fonction publique ;

Reconduction en 2023 de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat qui permet de maintenir le niveau de rémunération des agents publics lorsque leur traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation sur les quatre dernières années mais fin de l'indemnité inflation, instaurée en 2022, qui avait coûté 6 K€.

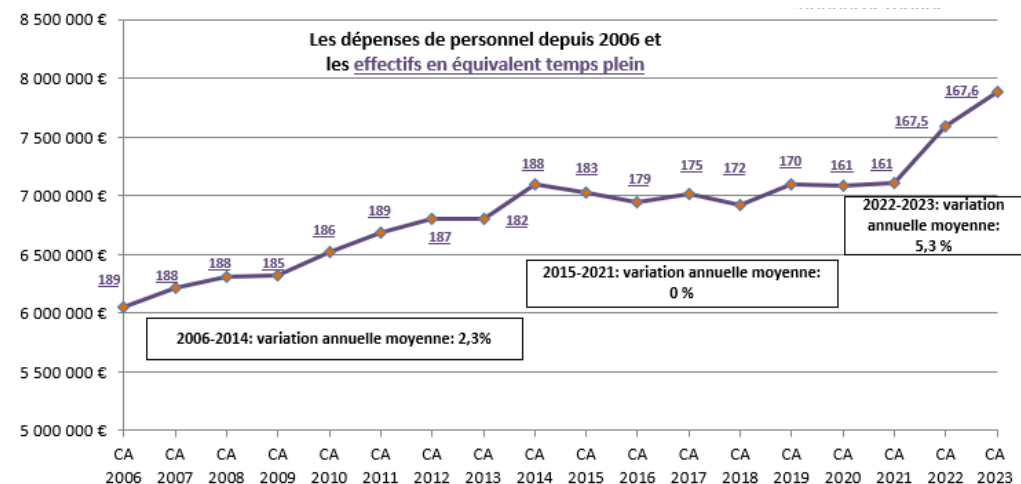
Les crédits du chapitre tiennent compte du personnel géré par la ville et mis à disposition de l'Ecrin et du recrutement d'intermittents pour le fonctionnement de cet équipement. Cette masse salariale, arrêtée à 318 K€, (-17K€ / 2022) est constituée au 31/12/2023 de 3 agents permanents et 2 agents contractuels sur emplois permanents pour 225 K€ et du recours à des intermittents pour 93 K€. La baisse de masse salariale est imputable pour partie à la vacance du poste de directeur pendant quelques mois. En fin d'année, le budget annexe rembourse le budget principal (recette équivalente au compte 70841).

Au 31/12/2023, l'effectif permanent de la Ville est de 151,57 ETP dont 125,77 titulaires et 25,8 non titulaires parmi lesquels figurent 19,8 contractuels sur emplois permanents (1 CDI et 18,8 CDD), 1 collaborateur de cabinet, 1 contrat de projet, 2 assistantes maternelles et 2 apprentis. La commune a eu recours à des vacations à hauteur de 16 ETP en 2023.

Globalement, la masse salariale reste stable d'une année sur l'autre et représente, tous statuts confondus, 167,6 ETP en 2023 contre 167,5 en 2022. Toutefois des mouvements sont intervenus entre titulaires et contractuels. En effet, le remplacement d'agents titulaires (suite à départ en retraite, mutation ou mise en

disponibilité) se fait parfois par des contractuels du fait des difficultés de recrutement (ou de contraintes inhérentes au processus comme par exemple l'obligation de nationalité française pour l'embauche de titulaires).

Le fait que la masse salariale augmente de 3,8 %, à effectif stable, démontre que les facteurs inflationnistes relèvent principalement des mesures de revalorisation (GVT, évolution indiciaires, mesures catégorielles).



Les charges de personnel s'élèvent à 657 € par talantais en 2023

Pour rappel en 2022 : charges de personnel 2022 de 622 € par habitant à Talant contre 700 € en moyenne dans la strate 10 000 – 20 000 habitants, soit un différentiel de près de 931 K€ mettant en évidence une gestion raisonnée de la masse salariale communale (chiffres DGFIP 2023 non disponibles à ce jour).

- **Les dépenses d'intervention** (chapitre 65) : 0,76 M€

Les dépenses d'intervention diminuent légèrement (-1,3%) du fait de la mobilisation partielle de la subvention versée au CCAS.

La part dévolue aux élus locaux (indemnités, cotisations afférentes, frais de mission et formation) augmente de 7,5 K€ d'une année sur l'autre, principalement sous l'effet de la hausse du point d'indice.

375 K€ ont été versés par la commune au titre de la contribution au fonctionnement 2023 du CCAS (seuls 88% de la subvention prévue ont été nécessaires pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement).

Le trésorier municipal a sollicité en 2023 l'extinction et l'admission en non-valeur de créances non recouvrées pour un montant de 2,5 K€ contre 5,4 K€ en 2022.

La Ville maintient son effort en faveur du tissu associatif en versant des subventions, à hauteur de 175 K€ aux associations talantaises en 2023.

La participation versée à la Ville de Dijon au titre de la convention restauration, permettant aux agents communaux de profiter des repas élaborés par la cuisine municipale, s'est élevée en 2023 à 2,3 K€.

• **Les charges financières** (chapitre 66) : 160 K€

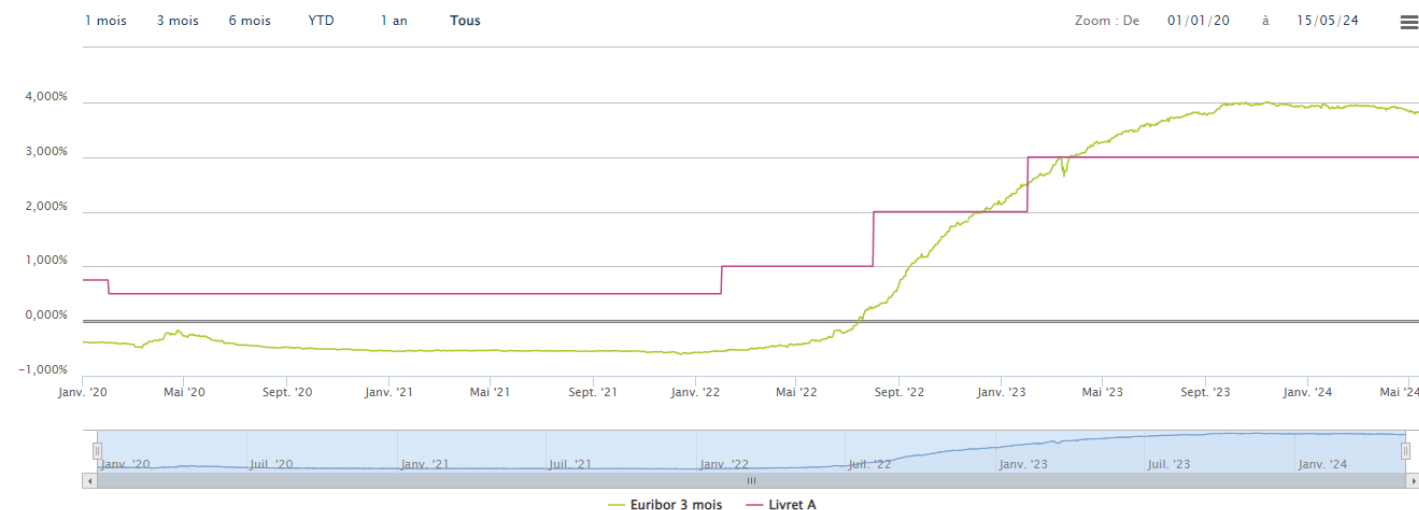
Tenant compte d'un différentiel d'intérêts courus non échus positif de 21 K€, les intérêts de la dette s'élèvent à 160 K€ (+44 K€ par rapport à 2022).

Cette hausse n'est pas tant le fait de l'augmentation de l'encours puisque le nouvel emprunt conclus fin 2023 ne produira des effets financiers qu'en 2024, mais provient surtout de la hausse du taux moyen actuariel de l'encours talantais qui passe de 1,80% au 31/12/22 à 2,74 % au 31/12/2023.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 407 060,17 €	55,05 %	1,62 %
Variable	438 868,66 €	5,48 %	4,04 %
Livret A	3 159 406,76 €	39,47 %	4,12 %
Ensemble des risques	8 005 335,59 €	100,00 %	2,74 %

Les deux emprunts révisibles basés sur le livret A et le livret de développement durable, qui constituent dorénavant 40 % de l'encours, ont vu leur taux moyen passer de 2,53 % à 4,12 % du fait des revalorisations d'index.

L'emprunt variable basé sur l'eurobor 3 mois génère depuis l'an dernier des intérêts, l'index étant repassé en territoire positif depuis juillet 2022. Or, si le livret A est plafonné à 3 % depuis février 2023, l'eurobor 3 M n'a cessé de progresser en 2023 avec un pic atteint en octobre 2023 à 3,98%



La mobilisation d'un emprunt de 1,5 M€, basé sur le livret A, participe à l'augmentation dans l'encours de dette de la part des emprunts à taux variables et révisibles qui représentent dorénavant 45 % de l'encours contre 32 % en 2022 ; ce qui contribuera encore dans l'avenir à l'élévation du taux moyen actuariel de la dette.

• **Les autres charges de fonctionnement** (chapitres 67, 68 et 014) : 0,76 M€

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 290 K€ contre 281 K€ en 2022. Elles connaissent une évolution modérée puisque la hausse annuelle de l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole, soit +32,6 K€, est en grande partie compensée par la diminution de la contribution au fonds de péréquation des recettes communales (-19,9 K€ par rapport à 2022). Bien que stable au niveau national, la tendance est à une contribution de l'ensemble intercommunal de Dijon Métropole à la baisse.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 471 K€ contre 525 K€ en 2022.

Cette diminution s'explique par la mobilisation partielle de la contribution au budget annexe.

En effet, le chapitre 67 porte la subvention d'équilibre de la commune au budget annexe, soit 459 K€ versés sur les 570 K€ prévus. L'Ecrin a encaissé environ 43 K€ de recettes d'exploitation non budgétées. Ces recettes supplémentaires, combinées à une maîtrise des charges à caractère général, ont permis de ne pas solliciter la totalité de la subvention budgétée et de faire économiser à la Ville près de 110 K€. A noter que 344,5 K€ de remboursement de frais de personnel et de frais annexes par l'Ecrin viennent s'inscrire en déduction, portant la contribution nette de la commune au fonctionnement de l'équipement à 114,5 (250 K€ en 2022).

Par ailleurs, des subventions exceptionnelles de fonctionnement ont été distribuées à hauteur de 6,1 K€ à 8 bénéficiaires pour soutenir des projets culturels pour 3,7 K€ et des manifestations sportives pour 2,4 K€.

Enfin, 6 K€ de primes ont été attribuées en 2023, soit une prime-bourg de 1500 € et 45 primes de 100€ à titre de participation à l'achat de vélo à assistance électrique.

Les dotations aux provisions (chapitre 68)

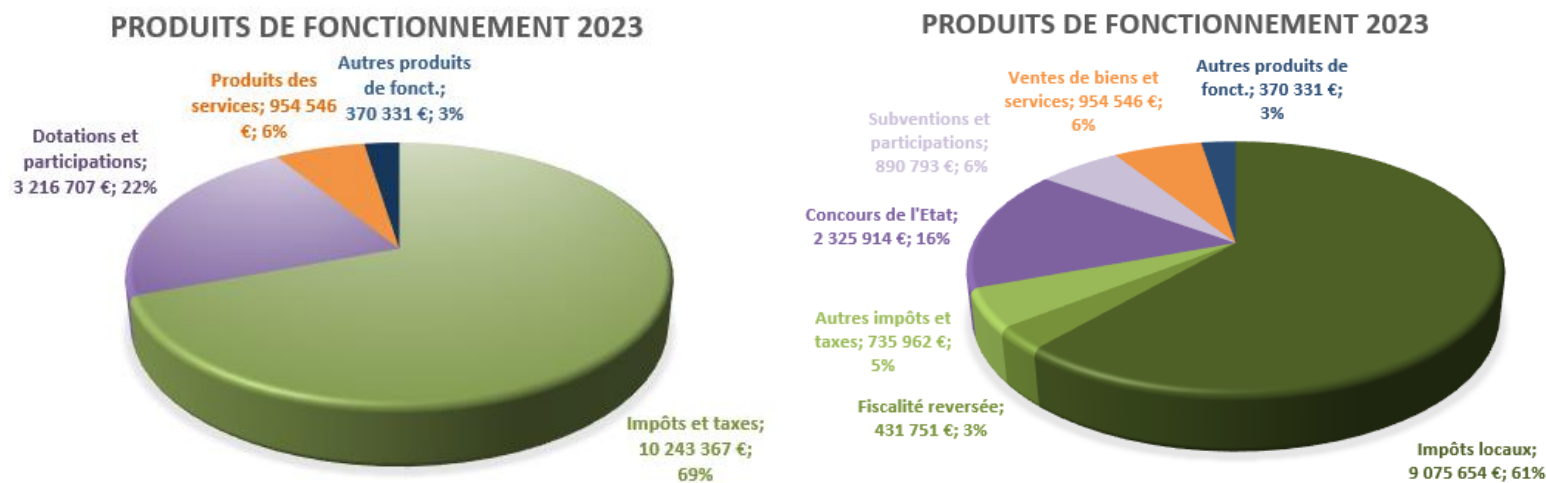
En application du principe de prudence, 15 % du montant des créances non recouvrées depuis plus de 2 ans au 31/12/N, doit faire l'objet en N+1 d'une dotation aux provisions pour risques et charges. Tenant compte des montants admis en non- valeur par la commune, 2,85 K€ ont été exécutés en 2023 pour constater la dépréciation des comptes de tiers.

2- Les recettes de fonctionnement

En mouvements réels, les recettes de fonctionnement, en augmentation de 5,1%, s'élèvent à 14,78 M€ en 2023.

Section de fonctionnement (opérations réelles)	Réalisé 2020	% d'évolution / n-1	Réalisé 2021	% d'évolution / n-1	Réalisé 2022	% d'évolution / n-1	Réalisé 2023	% d'évolution / n-1
Impôts locaux	8 502 574,00	1,2%	8 560 057,00	0,7%	8 611 758,00	0,6%	9 075 654,00	5,4%
Fiscalité reversée	399 760,00	0,0%	399 760,00	0,0%	419 203,00	4,9%	431 751,00	3,0%
Autres impôts et taxes	713 717,31	3,3%	815 683,32	14,3%	736 176,55	-9,7%	735 961,60	0,0%
Concours de l'Etat	2 422 939,00	0,8%	2 201 199,00	-9,2%	2 309 305,27	4,9%	2 325 913,83	0,7%
Subventions et participations	709 979,84	10,5%	718 428,51	1,2%	733 095,45	2,0%	890 792,79	21,5%
Ventes de biens et services	755 025,81	-23,9%	859 749,66	13,9%	940 844,40	9,4%	954 545,61	1,5%
Autres produits de fonctionnement	178 933,62	-65,8%	193 543,30	8,2%	323 589,79	67,2%	370 330,96	14,4%
Produits de fonctionnement	13 682 929,58	-2,7%	13 748 420,79	0,5%	14 073 972,46	2,4%	14 784 949,79	5,1%

Composition des recettes de la section de fonctionnement en 2023



- **Les impôts et taxes sont en augmentation** à 10,2 M€ (+476 K€), mais leur part relative dans les recettes réelles de fonctionnement reste stable à 69 %.

Cette augmentation provient en majeure partie du rendement des impôt locaux boosté par une revalorisation des valeurs locatives sans précédent, toutefois atténuée par la baisse des taux décidée par la commune.

Le produit de la fiscalité « ménages » (tenant compte également des rôles supplémentaires de taxes foncières sur les propriétés bâties) s'élève à 9,08 M€, en augmentation de 464 K€ par rapport à 2022 sous l'effet d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives arrêté à 7,1 % pour 2023.

Différents facteurs s'inscrivent toutefois en atténuation de cette revalorisation : le dispositif d'exonération de TFPB pour les bailleurs sociaux, la baisse des taux de fiscalité de 1,82 %, ainsi que la surestimation des bases de taxe d'habitation 2023.

-La reconduction du dispositif d'exonération de 30 % des bases de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville représente 846 K€ de bases exonérées. L'allocation compensatrice versée par l'Etat, à hauteur de 40 % de l'exonération, s'inscrit en déduction de la perte de produit fiscal, portant le net à charge pour la commune à 253 K€ (234 K€ en 2022).

-Après une diminution de 2% en 2022, la baisse des taux communaux se poursuit en 2023 et s'applique non seulement aux taxes foncières mais également à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants, sur laquelle la commune a recouvré un pouvoir de taux. La décision de réduire l'ensemble des taux de fiscalité ménage de 1,82 % permettra de redistribuer 163 K€ de pouvoir d'achat aux propriétaires talantais en 2023.

Taux de fiscalité ménage	2021	Evolution 21/20	2022	Evolution 22/21	2023	Evolution 23/22
Foncier bâti	50,93	0%	49,91	-2%	49	-1,82%
Foncier non bâti	107,63	0%	105,47	-2%	103,55	-1,82%
Taxe d'habitation	17,69	Taux figé	17,69	Taux figé	17,37	-1,82%

-En 2023, la campagne de taxe d’habitation a été réalisée pour la première année à partir des données déclarées par les propriétaires sur l’espace « gérer mes biens immobilier » (GMBI). Ce nouveau dispositif a induit une augmentation significative des bases de TH (THRS et THLV) et ce, pour plusieurs causes :

- entrée en bases d’imposition de locaux jusqu’à présent non identifiés
- impositions émises à tort en cas d’absence de déclaration ou de discordances déclaratives
- reconduction de l’imposition de l’année précédente en cas d’absence de déclaration

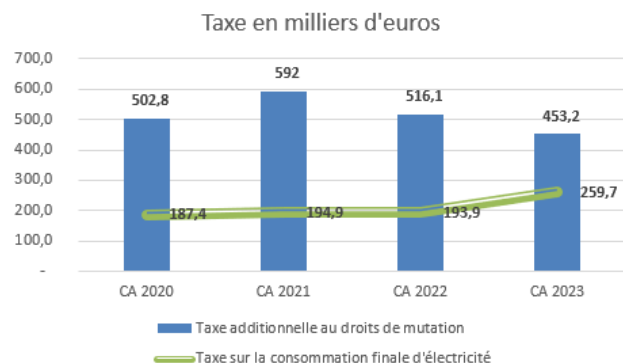
Le rendement fiscal généré en 2023 par la surestimation des bases est de l’ordre de 67,5 K€ pour la Ville de Talant (53,5 K€ pour le THRS et 14 K€ pour la THLV)

Les dégrèvements, à charge de la collectivité, prononcés au titre de la TH 2023 porteront uniquement sur les impositions émises à tort en matière de THLV, soit 14 K€ à rembourser par déduction sur les avances de fiscalité 2024 et à prévoir au budget supplémentaire 2024.

Autre conséquence budgétaire, les prévisions fiscales de TH 2024 effectuées au BP 2024 ont été surestimées d’environ 30 K€. L’état 1259 notifié en mars 2024 tiendra compte de cette régularisation et la perte de recette devra être constatée au budget supplémentaire 2024.

La fiscalité reversée est constituée en majeure partie de la dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole. Stable à 394 K€ pendant de nombreuses années, son montant a été révisé en 2022 suite à l’adoption du pacte financier et fiscal 2022-2026 entre la Métropole et ses communes-membres. Sur la base de nouveaux critères de répartition de l’enveloppe, la commune s’est vue notifier une dotation de 426,2 K€ en 2023 (413,7 K € en 2022).

Parmi les autres impôts et taxes figurent pour les principaux la taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d’électricité, toutes deux liées à la conjoncture économique. La hausse de TCCFE compensant la baisse de DMTO, le poste est stable à 736 K€.



En 2023, le rendement fiscal des **droits de mutation à titre onéreux** poursuit sa décroissance engagée en 2022. En effet, En 2023, la hausse des taux bancaires et le durcissement des conditions d'accès au crédit ont pesé défavorablement sur les transactions immobilières et donc sur les recettes des collectivités. Il est vraisemblable que cette tendance perdurera en 2024.

A l'inverse, la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité**, stable depuis 3 ans, amorce une forte remontée. Cette variation 2023 n'est toutefois pas forcément représentative d'une tendance de long terme puisque en 2023 s'applique la réforme de la TCCFE entraînant son intégration au sein de l'accise sur l'électricité [TICFE].

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité s'applique sur les consommations d'électricité pour lesquelles la puissance souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA (essentiellement des consommateurs non professionnels et les petites et moyennes entreprises). Jusqu'en 2023 pour les communes, cette taxe était prélevée sur les factures des usagers par les fournisseurs d'énergie qui la reversait aux collectivités bénéficiaires. A compter de 2023, la gestion et le recouvrement sont assurés par la DGFIP. Le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité (ancienne TCFE) est notifié aux communes par arrêté préfectoral à partir des éléments de calcul établis par la DGFIP. Le mode de calcul change. Il est basé pour 2023 sur le produit perçu en 2022 augmenté de 1,5%, et ajusté en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac entre 2020 et 2021 (soit 0,5%). Le coefficient multiplicateur qui s'applique à cette formule est celui déterminé par la Ville de Talant, soit le maximum autorisé de 8,5.

Le produit perçu en 2023 est la résultante de ce nouveau calcul ($\text{Produit 2023} = \text{produit 2022} \times 1,5 \% \times 0,5 \% \times 8,5\%$) mais également le fruit de rattrapages. En effet, une part de La TCCFE encaissée concerne des régularisations de la taxe liées à des consommations d'électricité effectuées avant le 1er janvier 2023.

En 2023, la **Taxe locale sur la Publicité Extérieure** a rapporté 19 K€ à la commune et les droits de place 4 K€

- **Les dotations et participations progressent** de 5,7 % (+174 K€), principalement sous l'effet de la hausse de la participation CAF

Comme en 2022, les concours de l'Etat représentent 2,3 M€ et sont constitués de la dotation globale de fonctionnement et de compensations d'exonérations fiscales.

La **DGF des communes** qui inclut à Talant la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et la dotation nationale de péréquation, passe de 2,06 à 2,08 M€ (+22,5 K€/2022). En 2023, le mécanisme d'écêtement finançant la péréquation horizontale a été suspendu pour la dotation forfaitaire des communes.

La dotation forfaitaire notifiée en 2023 à hauteur de 1,35 M€ a bénéficié d'un bonus de 6 319 € par rapport à 2022 correspondant à la variation de la population entre 2022 et 2023, soit + 64 habitants. Par ailleurs, la dotation de solidarité urbaine continue de progresser (+21 K€ / 2022). En effet, dans un contexte d'inflation, le gouvernement a abondé de 320 M€ les fractions péréquatrices de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal pour 2023 dont 90 M€ de plus pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale des communes et ce, sans écrêtement interne au sein de l'enveloppe des dotations. **Les compensations d'exonération fiscale** s'élèvent à 238,3 K€ et sont composées pour 169 K€ de l'allocation compensatrice relative au dispositif d'exonération de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux.

Les subventions et participations augmentent de 21,5 %, soit un produit supplémentaire de 158 K€.

Parmi les postes en augmentation : la dotation pour les titres sécurisés et la participation de la ville de Daix

La dotation pour les titres sécurisés passe de 8,5 K€ en 2022 à 32,5 K€ en 2023. Elle se décompose comme suit :

- 21,5 K€ de dotation 2023 pour les titres sécurisés : soit 9 K€ pour le part forfaitaire et 12,5 K€ pour la part variable du fait de la délivrance de plus de 4000 titres en 2022 ;
- 4 K€ de majoration destinée à rémunérer les « contrats urgence titres » conclus entre les communes volontaires et la Préfecture ;
- 3 K€ de prime raccordement à la plateforme nationale « RDV Mairie de l'ANTS » (deux dispositifs de recueil depuis avril 2023) ;
- 4 K€ de prime d'aménagement du deuxième dispositif de recueil.

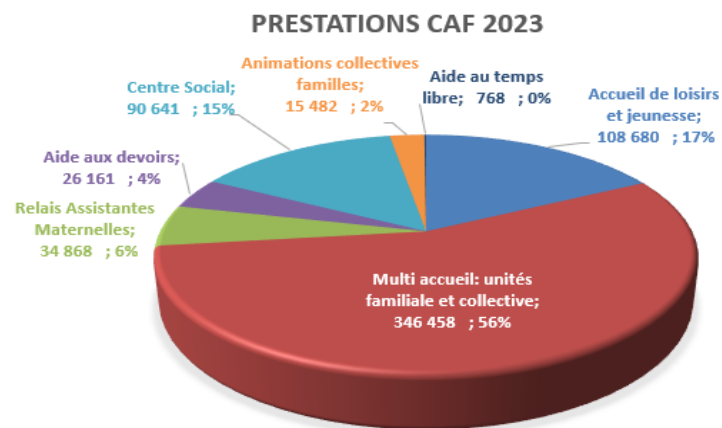
La ville de Daix verse traditionnellement une participation en contrepartie de la fréquentation du Multi accueil et du Relais par des familles daixoises, soit 15,2 K€ en 2023. Depuis 2023 s'applique également la convention de mise à disposition des agents de police municipaux sur le territoire de Daix qui a généré une nouvelle recette de 33,6 K€ expliquant la progression du poste « participation des communes du GFP ».

Parmi les postes en diminution, les autres participations de l'Etat (-30K€/2022)

En effet, en 2022, la Ville avait perçu un reliquat pour l'emploi d'un adulte relais pour 4 K€, des remboursements de frais électoraux pour 4,6 K€ et une subvention pour le recrutement d'un conseiller numérique deux fois plus importante (40 K€ contre 20 K€ en 2023).

Le montant de 40,5 K€ a été encaissé au titre de la programmation du contrat de ville dont 15 K€ pour les quartiers d'été et 5 K€ pour les quartiers d'hiver. A noter toutefois, la subvention au titre de la mise en place de France service portée à 35 K€ en 2023 : 15 K€ au titre du fonds national Frances Services « FNFS » comme en 2022 et 20 K€ supplémentaires au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Les participations des autres organismes représentent 658 K€, soit +122 K€ par rapport à 2022



Avec 623 K€ versés en 2023, la Caisse d'Allocations Familiales demeure l'un des principaux financeurs de la commune

Participation CAF : +112 K€ dont +102 K€ sur les prestations CAF d'accueil de la petite enfance car en 2023, en plus de l'acompte 1 de 70 % versé, la ville a encaissé un acompte 2 sur la base du réalisé des 8 premiers mois (nouvelles modalités de versement), ainsi que 10 K€ de rattrapage d'aide covid.

En 2023, la CAF finance également des « animations collectives familles » à hauteur de 15,5 K€.

A signaler également, le doublement de la participation de la CAF concernant l'aide aux devoirs de 13,4 K€ à 26,2 K€.

- **Le produit des services**, arrêté à 955 K€, est en augmentation de 1,5%.

Le changement du mode de calcul des tarifs des prestations communales aux usagers en vigueur depuis septembre 2022, à savoir le taux d'effort appliqué au quotient familial de chaque foyer, n'a pas induit en 2023 de variation significative en matière de redevance payée par les familles. Un ajustement intervenu au conseil municipal de juin a permis également de réduire de moitié les pénalités appliquées en cas d'absences injustifiées ou de dernière minute.

En 2023, les redevances usagers, toutes activités confondues, ont généré une recette de 502 K€ (+4% / 2022).

S'agissant des remboursements du budget annexe au budget principal (remboursement de frais et de mise à disposition du personnel), ils s'établissent à 344,5 K€ (350 K€ en 2022). Les frais de personnel ont légèrement baissé (vacance de quelques mois du poste du directeur de l'Ecrin) alors que le remboursement des frais engagés augmentait du fait de l'inflation constatée en 2023 sur les dépenses énergétiques (coût électricité de l'Ecrin de 26,3 K€ contre 9,5 K€ en 2022).

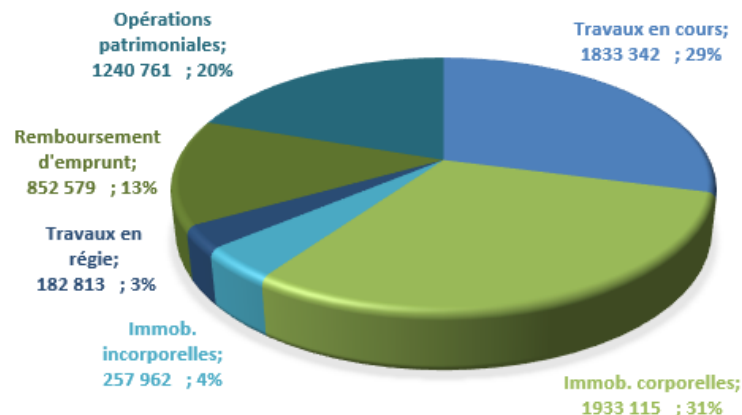
Le produit de la vente des concessions est relativement stable à 39,5 K€.

- Parmi les **autres produits de fonctionnements** (chapitres 013, 75, 76 et 77)

La Ville a perçu 189 K€ de remboursement d'assurance statutaire, soit +50 K€ par rapport aux prévisions 2023, et comptabilise 142 K€ de recettes exceptionnelles parmi lesquelles 127 K€ de produits de cession prévus en investissement et exécutés en fonctionnement.

3- Les dépenses d'investissement

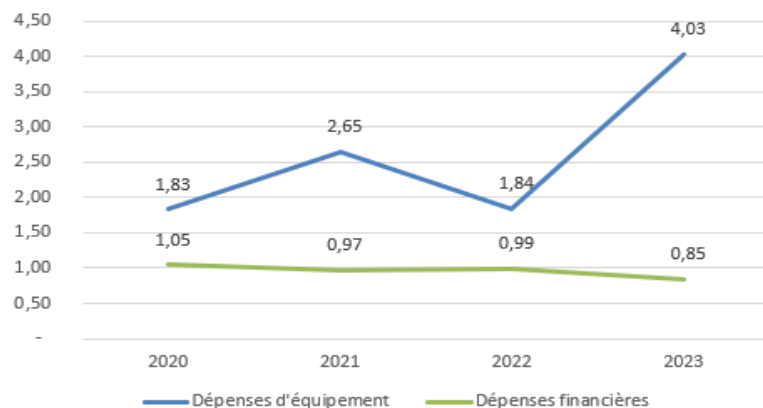
- Les dépenses réalisées en 2023



Les dépenses réelles d'investissement (hors travaux en régie) s'élèvent à 4,88 M€ (2,83 M€ en 2022).

L'exercice 2023 est marqué par une forte relance des dépenses d'équipement (+118 % / 2022) alors que la politique de désendettement communal engagé depuis 2020 continue de porter ses fruits puisque l'emprunt de 1,5 M€ souscrit fin 2023 ne débutera son amortissement qu'en 2024 (-135 K€ sur le remboursement en capital de la dette de 2022 à 2023)

Composition des dépenses réelles d'investissement en M€



Les dépenses d'équipement (immobilisations corporelles et incorporelles, travaux en cours) réalisées à hauteur de 4,03 M€, représentent 83 %, des dépenses réelles d'investissement.

Tenant compte des restes-à-réaliser en dépenses sur 2024, le programme d'investissement aura été réalisé à 92,5 %.

Libellé	BP 2023	Total Voté 2023	Mandaté 2023	Restes-à-réaliser 2023 (hors gestion en AP)	Crédits 2023 annulés	Taux de réalisation avec RAR
Immobilisations incorporelles	383 000,00	392 574,52	257 962,12	109 936,38	24 676,02	93,7%
Immobilisations corporelles	2 087 000,00	2 513 014,93	1 933 114,75	524 373,51	55 526,67	97,8%
Immobilisations en cours	1 045 000,00	2 162 342,13	1 833 342,22	31 050,22	297 949,69	86,2%
Dépenses d'équipement	3 515 000,00	5 067 931,58	4 024 419,09	665 360,11	378 152,38	92,5%
Opération financières (remboursement de la dette et plafond de gestion de trésorerie)	1 037 200,00	1 037 200,00	852 579,44		184 620,56	82,2%
Dépenses financières	1 037 200,00	1 037 200,00	852 579,44	-	184 620,56	82,2%
Dépenses réelles d'investissement	4 552 200,00	6 105 131,58	4 876 998,53	665 360,11	562 772,94	91%
Travaux en régie espaces verts	100 000,00	100 000,00	66 218,29		33 781,71	66,2%
Travaux en régie Bâtiment	100 000,00	100 000,00	116 594,22		- 16 594,22	116,6%
Autres opérations d'ordre (intégration frais d'étude et récupération avances sur travaux)	55 000,00	1 255 000,00	1 240 761,41		14 238,59	98,9%
Dépenses totales d'investissement	4 807 200,00	7 560 131,58	6 300 572,45	665 360,11	594 199,02	92%

Le tableau détaille par opération les dépenses d'équipement prévues et mandatées sur 2023 ou restant à réaliser sur 2024

Compte	Libellé fonction	Opérations	Voté BP 2023	Total Voté 2023	Mandaté 2023	RAR 2023	Crédits annulés
2031	Bâtiments divers	Frais d'études divers bâtiments	50 000,00	50 000,00			50 000,00
2031	Bâtiments divers	Etude réaménagement espace Mennetrier		20 088,00	46 182,00	51 388,80	- 77 482,80
2031	Bâtiments divers	MOE Cour Ecole Triolet			1 559,54		- 1 559,54
2031	Bâtiments divers	Etude gymnase Santana			6 900,00		- 6 900,00
2031	Bâtiments divers	Audit réseaux de chauffage Ecole Prévert			1 800,00	5 400,00	- 7 200,00
2031	Bâtiments divers	Etude entrée Cellier		11 970,00	3 408,00	2 592,00	5 970,00
2031	Bâtiments divers	Relevés façades club jeune			1 380,00		- 1 380,00
2031	Bâtiments divers	Etude local pétanque			1 320,00		- 1 320,00
2031	Bâtiments divers	Etude topographique parcelles			3 270,00		- 3 270,00
2031	Scolaire Services communs	Etude accessibilité entrée Prévert		1 176,00	1 176,00		0,00
2031	Ecole primaire Marie Curie	MOE extension Ecole Curie		31 099,32	37 036,03	31 355,58	- 37 292,29
2031	Centre Brassens	Projet requalification Brassens Vincenot	50 000,00		0,00		0,00
2031	Espace Mennetrier	Etude projet pôle Enfance Mennetrier + prime concours	150 000,00	150 000,00	60 184,80		89 815,20
2031	Gymnase Marie-Thérèse Eyquer	Mission ingénierie électrique Gymnase MTE		600,00	120,00	480,00	0,00
2031	Voirie communale et routes	Frais d'études voirie	5 000,00	5 000,00	0,00		5 000,00
2031	Espaces verts	Frais d'étude espaces verts	10 000,00	10 000,00			10 000,00
2031	Espaces verts	Etude diverses sur patrimoine communal dont cembre Valton		1 081,20	1 081,20		0,00
2031	Espaces verts	Etude projet aire de jeu Cerisiers		43 560,00	24 840,00	18 720,00	0,00
2031	Vie économique	Désamiantage et déconstruction Foyer Robert Grandjean	50 000,00		0,00		0,00
2051	Informatique	Logiciel pour services de la mairie et fonctionnement du réseau	67 000,00	67 000,00	66 570,55		429,45
2051	Scolaire Services communs	Logiciel Educartable pour les écoles	1 000,00	1 000,00	1 134,00		- 134,00
Sous-total immobilisations incorporelles			383 000,00	392 574,52	257 962,12	109 936,38	24 676,02

Compte	Libellé fonction	Opérations	Voté BP 2023	Total Voté 2023	Mandaté 2023	RAR 2023	Crédits annulés
2116	Cimetières et pompes funèbres	Travaux de reprise de concessions et colombariums	30 000,00	30 000,00	3 391,00		26 609,00
2116	Cimetières et pompes funèbres	Travaux de végétalisation du cimetière			15 924,00		- 15 924,00
2118	Espaces verts	Acquisitions de terrains et levées topographiques	10 000,00	10 000,00	0,00		10 000,00
2121	Vignes	Construction mur chemin des Aiges			24 762,00		- 24 762,00
2128	Ateliers municipaux	Réfection enrobés devant CTM	17 000,00	17 000,00	15 583,44		1 416,56
2128	Bâtiments divers	Réfection enrobés devant super U Talant			9 523,80		- 9 523,80
2128	Cimetières et pompes funèbres	Signalétique (pupitre et borne) cimetière	15 000,00				0,00
2128	Cimetières et pompes funèbres	Végétalisation du cimetière	120 000,00	120 000,00	110 161,87	13 596,00	- 3 757,87
2128	Cimetières et pompes funèbres	Bornes de parcelles et constat d'huissier				16 111,20	- 16 111,20
2128	Cimetières et pompes funèbres	Reconstruction mur sud ouest du cimetière Sentiers	40 000,00	40 000,00	9 309,00	28 983,50	1 707,50
2128	Football	Travaux de reprise éclairage terrain synthétique		13 868,26	13 868,25		0,01
2128	Services communs aménagement	Signalétique Urbaine		8 361,67			8 361,67
2128	Services communs aménagement	Pose radars pédagogiques	16 000,00	19 799,20	17 888,79		1 910,41
2128	Services communs aménagement	Acquisition arceaux vélos et autres aménagements signalisation	10 000,00	10 000,00	12 008,59		- 2 008,59
2128	Espaces verts	Travaux espaces verts et achat mobiliers urbains	45 000,00	45 000,00			45 000,00
2128	Espaces verts	Mise en sécurité des falaises	15 000,00	24 708,00	9 708,00	14 959,20	40,80
2128	Espaces verts	Création aire de jeux intergénérationnelle des Cerisiers	500 000,00	440 000,00	210 704,22	189 252,61	40 043,17
2128	Espaces verts	Travaux aménagement talus école Prévert			9 787,20		- 9 787,20
2128	Espaces verts	Travaux aménagement terrain école Langevin			3 553,20	8 593,20	- 12 146,40
2128	Espaces verts	Mise en place video protection				5 616,00	- 5 616,00
2128	Espaces verts	Autres travaux d'aménagement			1 131,17		- 1 131,17
2128	Vignes	Préparation terrain vigne	10 000,00	10 000,00	0,00	3 168,00	6 832,00
2135	Hôtel de ville	Travaux maison du chapitre			9 817,68		- 9 817,68
2135	Ateliers municipaux	Travaux local mécanique CTM			955,39		- 955,39
2135	Bâtiments divers	Remise niveau signalétique bât. (totems, enseignes, panneaux)		9 374,40	10 746,00	793,20	- 2 164,80
2135	Bâtiments divers	Remplacement onduleurs Chapitre et Mennetrier	16 800,00	16 800,00			16 800,00
2135	Bâtiments divers	Eclairages Led dans divers bâtiments	30 000,00	30 000,00			30 000,00
2135	Bâtiments divers	Travaux divers bâtiments	120 000,00	151 285,70	51 945,81	12 129,46	87 210,43
2135	Bâtiments divers	Chaufferies à équiper en réseau informatique	5 400,00	5 400,00			5 400,00
2135	Bâtiments divers	Travaux d'alimentation électrique - PPMS dans les écoles		25 000,00	19 670,38		5 329,62
2135	Le Relais	Travaux électrique le Relais			4 133,69		- 4 133,69
2135	Locaux Freinet	Travaux menuiseries peinture site Freinet		13 671,41	18 903,29		- 5 231,88
2135	Scoaire Services communs	Travaux sécurisation écoles de la commune			27 126,00		- 27 126,00
2135	Ecole maternelle Jean Macé	Autres travaux d'aménagement (menuiseries)			2 719,09		- 2 719,09
2135	Ecole maternelle Jean Macé	Remplacement alarme intrusion	3 000,00	3 000,00	5 342,40		- 2 342,40
2135	Ecole maternelle Jean Macé	Reprise cour arrière en synthétique + remplacemt aire de jeux	42 000,00	52 000,00	51 444,00		556,00
2135	Ecole maternelle Jean Macé	Réfection faux plafond école Macé		7 000,00	6 999,60		0,40
2135	Ecole maternelle Paul Langevin	Installation double vitrages maternelle Langevin	97 200,00	97 200,00	98 388,00		- 1 188,00
2135	Ecole maternelle Paul Langevin	Travaux électriques maternelle Langevin			5 546,88		- 5 546,88
2135	Ecole maternelle Jacques Prévert	Travaux école maternelle Prévert			18 052,59		- 18 052,59
2135	Ecole maternelle Elsa Triolet	Rénovation cour maternelle Triolet		4 493,81	4 493,81		0,00
2135	Ecole maternelle Elsa Triolet	Travaux de peinture, dortoir, électroménager			12 014,03		- 12 014,03
2135	Ecole primaire Marie Curie	Remplacement alarme intrusion	3 000,00	3 000,00	1 098,88		1 901,12
2135	Ecole primaire Marie Curie	Reconstruction restaurant scolaire Primaire Curie		11 413,20	10 034,17	1 379,03	0,00
2135	Ecole primaire Marie Curie	Autres travaux, plomberie, couloir, création placard,			7 411,19		- 7 411,19
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Remplacement menuiseries salle usage multiple	69 600,00	78 170,00	78 720,00		- 550,00
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Passage Led ensemble école Langevin	30 000,00	26 940,00	20 746,53		6 193,47
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Reprise clôture arrière limite riverains primaire Langevin	20 000,00	20 000,00	16 938,00	660,00	2 402,00

Compte	Libellé fonction	Opérations	Voté BP 2023	Total Voté 2023	Mandaté 2023	RAR 2023	Crédits annulés
2135	Ecole primaire Jacques Prévert	Création ouverture pour accès patio maternelle	7 200,00	7 200,00			7 200,00
2135	Ecole primaire Jacques Prévert	Remplacement de sols et peinture deux salles de classe	27 600,00	35 080,40	30 760,12		4 320,28
2135	Ecole primaire Jacques Prévert	Rénovation entrée école Prévert + mise en accessibilité	60 000,00	72 000,00	68 532,60	208,00	3 259,40
2135	Ecole primaire Jacques Prévert	Travaux électriques Ecole Prévert			11 167,25		- 11 167,25
2135	Ecole primaire Jacques Prévert	Travaux porte chaufferie Prévert				2 604,00	- 2 604,00
2135	Ecole primaire Jacques Prévert	Travaux bureau des directrices			12 253,58		- 12 253,58
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Poursuite rénovation cour primaire Triolet	18 000,00	229 256,05	223 232,35		6 023,70
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Primaire Triolet: création d'un self		1 440,00	4 314,01		- 2 874,01
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Travaux salles de classe Primaire Triolet			9 049,44		- 9 049,44
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Travaux électriques PPMS Groupe scolaire Triolet			4 834,56		- 4 834,56
2135	Bibliothèques et médiathèques	Travaux électriques bibliothèque			10 133,76		- 10 133,76
2135	Bibliothèques et médiathèques	Travaux porte acier salle Robert Schuman				3 288,00	- 3 288,00
2135	Entretien du patrimoine culturel	Remplacement alarme intrusion Alix de Vergy	3 000,00	3 000,00	2 500,80		499,20
2135	Centre Brassens	Travaux électriques centre Brassens			8 499,14		- 8 499,14
2135	Cellier	Rénovation entrée Cellier	80 000,00	90 000,00	495,60	83 305,81	6 198,59
2135	Cellier	Remplacement armoire électrique Cellier	17 000,00	15 000,00	17 862,96		- 2 862,96
2135	Cellier	Installations bornes électriques manifestations Cellier	12 000,00	12 000,00	9 960,00		2 040,00
2135	Mennetrier	Travaux Farandole + déplacement interphone entrée crèche		10 000,00	14 207,29		- 4 207,29
2135	Gymnase Marie-Thérèse Eyquer	Rénov instal éclairage MTE + remplacmt armoires électriques	120 000,00	95 000,00	87 741,04	6 430,03	828,93
2135	Tennis couverts	Rénovation ATT pool hause et accessibilité vestiaires		23 677,33	24 206,22		- 528,89
2135	Football	Stade Rude: remplacement armoire électrique principale	15 000,00	15 000,00	14 280,24		719,76
2135	Club jeunes	Travaux menuiserie espace Jacques Brel			2 193,59		- 2 193,59
2138	Vie économique	Acquisition cellules Centre Commercial Point du Jour	100 000,00	113 000,00	100 889,86		12 110,14
2138	Vie économique	Acquisition Ex foyer Robert Grandjean			12 978,46		- 12 978,46
21533	Services communs sécurité	Travaux extension système video protection	110 000,00	104 659,22	104 659,00		0,22
21533	Services communs sécurité	Divers travaux sur les réseaux de voirie communale		8 350,09	8 093,87		256,22
21533	Services communs aménagement	Rajout prises illumination Noël sur proposition conseils quartier		6 595,56	6 595,56		0,00
21538	Services communs aménagement	Eclairage communal: passage Led commune, citybox, illum.	41 000,00	91 000,00		68 802,44	22 197,56
21538	Services communs aménagement	Divers travaux sur réseaux voirie communale	10 000,00	10 000,00			10 000,00
21538	Services communs aménagement	Travaux armoires électriques commune			27 053,21		- 27 053,21
2158	Police municipale	Acquisition 1 équipement complet police municipale	7 900,00	7 900,00	7 413,19		486,81
2182	Parc automobile	Remplacement camion S150	30 000,00				0,00
2182	Parc automobile	Acquisition véhicules CTM	40 000,00	86 720,56	48 002,76	46 968,71	- 8 250,91
2182	Police municipale	Achat vélos électriques police municipale	10 000,00	10 000,00	6 782,11		3 217,89
2183	Informatique	Matériels informatiques pour services municipaux et réseau	20 000,00	20 000,00	19 577,24		422,76
2183	Scolaire Services communs	Matériels informatiques pour les écoles	10 000,00	10 000,00	10 316,48		- 316,48
2184	Hôtel de ville	Achat tables pliantes rectangulaires			950,29		- 950,29
2184	Administration générale	Mobilier pour les services municipaux	10 000,00	15 143,82	8 106,38	3 939,00	3 098,44
2184	Scolaire Services communs	Mobilier pour les écoles	7 000,00	7 000,00	3 153,65		3 846,35
2188	Ateliers municipaux	Achat outillages CTM	5 000,00	5 000,00	5 303,86	2 988,00	- 3 291,86
2188	Bâtiments divers	Achat matériels manifestations (barnums, tentes, barrières...)	15 000,00	15 000,00	5 841,86	10 480,26	- 1 322,12
2188	Bâtiments divers	Achat défibrillateurs Turbine + Macé		216,00			216,00
2188	Informatique	Matériels de téléphonie pour les services municipaux	2 000,00	2 000,00	1 985,46		14,54
2188	Police municipale	Achat équipement électroménager police municipale	1 100,00	1 100,00	362,00		738,00
2188	Scolaire Services communs	Matériels pour les écoles (autolaveuse Triolet)	6 200,00	6 200,00	6 137,35		62,65
2188	Ecole primaire Paul Langevin	Acquisition électroménager primaire Langevin			1 405,62		- 1 405,62
2188	Animation culturelle	Acquisition matériel d'animation école Marie Curie			417,77		- 417,77
2188	Bibliothèques et médiathèques	Enrichissement du fonds (livres, DVD, CD...)	26 300,00	26 300,00	25 865,84	117,86	316,30
2188	Sport Services communs	Equipements sportifs	10 700,00	10 700,00	11 869,80		- 1 169,80
2188	Sport Services communs	Batteries autolaveuses		3 990,25	2 576,64		1 413,61
Sous-total immobilisations corporelles			2 087 000,00	2 513 014,93	1 933 114,75	524 373,51	55 526,67
212	Football	Stade Rude: création vestiaires, travaux fibre		1 152,00	1 152,00		0,00
2313	Police municipale	Travaux aménagement locaux police municipale		1 200,00	0,00		1 200,00
2313	Ecole primaire Marie Curie	Couverture en crédits de paiement de l'AP restaurant Curie	460 500,00	854 900,00	717 834,20	28 842,73	108 223,07
2313	Mennetrier	Couverture en crédits de paiement de l'AP Pôle Enfance		281 200,00	100 222,40		180 977,60
2313	Tennis couverts	ATT: reconstruction club house + accessibilité vestiaires + études	30 000,00	469 390,13	473 591,24	2 207,49	- 6 408,60
238	Bâtiments divers	Avances sur marché de travaux	54 500,00	54 500,00	40 542,38		13 957,62
238	Vie économique	Avance sur travaux CCPJ SPLAAD	500 000,00	500 000,00	500 000,00		0,00
Sous-total immobilisations en cours			1 045 000,00	2 162 342,13	1 833 342,22	31 050,22	297 949,69
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT 2023			3 515 000,00	5 067 931,58	4 024 419,09	665 360,11	378 152,38

1,54 M€ ont été consacré aux écoles en 2023, soit 38 % des dépenses d'équipement. Parmi les travaux les plus significatifs :

- 755 K€ pour le restaurant de l'école Curie,
- 225 K€ pour la poursuite de la rénovation de la cour de la primaire Triolet,
- 68,5 K€ pour la rénovation de l'entrée de l'école Prévert avec mise en accessibilité,
- 51 K€ pour la reprise de la cour arrière de l'école Macé et le remplacement de l'aire de jeu.

De nombreux travaux électriques et de rénovation énergétique sont par ailleurs intervenus, ainsi que travaux de sécurisation des abords des écoles dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), travaux qui se poursuivront en 2024.

Le projet d'aménagement de l'espace Mennetrier a pesé pour 207 K€. En 2023, il ne concerne que des frais d'étude, les primes versées aux participants au concours et les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le coût de l'étude et de la création de **l'aire de jeux intergénérationnelle des Cerisiers** (phase I du projet) s'est élevé à 235 K€.

L'avance SPLAAD dans le cadre de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement et l'achat de cellules commerciales au CCPJ a représenté un montant de 600 K€ en 2023.

L'extension du système de vidéo protection s'est poursuivi à hauteur de 105 K€.

Les travaux de végétalisation et reconstruction du mur sud ouest du cimetière sont intervenus pour 135 K€.

632 K€ ont été consacrés au sports en 2023 dont 498 K€ pour finir les travaux de l'ATT (reconstruction du club house et l'accessibilité des vestiaires), 88 K€ pour la rénovation des installations électriques et de l'éclairage du gymnase MTE et 29,3 K€ pour les travaux sur le stade Rude dont la reprise de l'éclairage du terrain synthétique.

Concernant les équipements, on note en 2023 l'acquisition d'un véhicule pour le CTM (48 K€) et de 3 VTT électriques pour équiper la police municipale (6,8 K€), 88 K€ de logiciels, matériels informatiques et téléphoniques, 9 K€ de mobiliers pour les services, 26 K€ d'acquisition d'ouvrages et de fonds documentaires.

La réfection des enrobés a été réalisée devant le centre technique municipal pour 15,5 K€ et devant le super U pour 9,5 K€.

• **Le bilan de la gestion en AP/CP au 31/12/2023**

Deux autorisations de programme ont été ouvertes sur l'exercice 2023 permettant la gestion pluriannuelle des deux opérations suivantes : extension du restaurant de l'école Marie Curie et création du pôle Enfance Mennetrier.

Extension restaurant Curie	Délibération	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Ouverture AP 2023-PSIM001	DL-090-2022	1 350 400,00	460 500,00	850 600,00	39 300,00
Révision n°1	DL-005-2023	1 750 800,00	654 900,00	1 018 900,00	77 000,00
Révision n°2	DL-056-2023	1 750 800,00	854 900,00	818 900,00	77 000,00
Lissage CP 2023 non consommés		1 750 800,00	717 834,20	955 965,80	77 000,00

Cette autorisation de programme a fait l'objet de deux mises à jour :

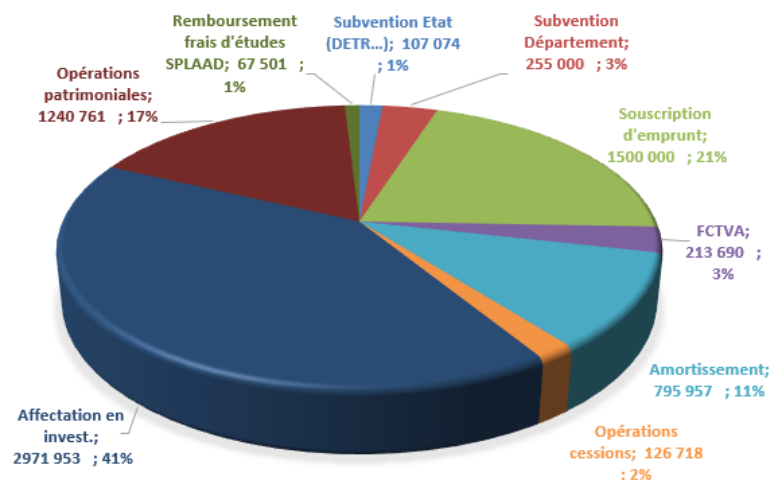
- la première pour revaloriser l'autorisation de programme de 400 400 € avec abondement des crédits de paiement 2023 de 194 400 € afin de pouvoir notifier le marché de travaux et ajuster l'enveloppe de maîtrise d'œuvre ;
- la seconde pour ajuster l'échéancier de paiement au rythme des travaux en abondant de 200 000 € les crédits de paiement 2023 ;

Les crédits de paiements 2023 non consommés, soit 137 065,80 €, feront l'objet d'un lissage sur 2024 et d'une inscription complémentaire au budget supplémentaire 2024.

Création pôle Enfance	Délibération	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Ouverture AP 2023-PSIM002	DL-026-2023	7 318 500,00	281 200,00	1 657 700,00	2 619 500,00	2 564 700,00	195 400,00
Lissage CP 2023 non consommés		7 318 500,00	100 222,40	1 838 677,60	2 619 500,00	2 564 700,00	195 400,00

Cette autorisation de programme ouverte en fin d'année (conseil municipal du 13 novembre 2023) n'a connu aucune révision en 2023. Les crédits de paiements 2023 non consommés, soit 180 977,60 €, feront l'objet d'un lissage sur 2024 et d'une inscription complémentaire au budget supplémentaire 2024.

Le financement de l'investissement (en euros)



Les produits budgétaires encaissés en 2023 se sont élevés à 7,28 M€ contre 3 M€ en 2022.

La commune a perçu un montant de 362 K€ de subventions pour participer au financement des investissements suivants :

- Extension du système de vidéo protection : 14 K€ du FIPD et 25 K€ du CD 21 ;
- Création restaurant scolaire Ecole Curie : 180 K€ du CD 21 et 93 K€ de DETR ;
- Aménagement aire de jeu des Cerisiers : 45 K€ du CD 21 ;
- Aménagement cour Primaire Triolet : 5 K€ du CD 21.

Notifiées et restant à percevoir en 2024 pour 661 K€, les subventions suivantes constituent l'ensemble des restes-à-réaliser en recettes :

- Extension du système de vidéo protection : 25 K€ du CD 21 ;
- Création restaurant scolaire Ecole Curie : 217 K€ de DETR et 180 K€ du CD 21 ;
- Accessibilité tennis : 79 K€ de DETR et 60 K€ du CD 21 ;
- Aménagement aire de jeu des Cerisiers : 45 K€ du CD 21 ;
- Subvention travaux entrée école Prévert : 6 K€ du CD 21 ;
- Subvention école Langevin : 44 K€ du CD 21 ;
- Subvention Gymnase MTE : 5 K€ du CD 21.

Suite à la fin du mandat d'étude confiée à la SPLAAD pour l'opération d'aménagement urbain autour de la restructuration du CCPJ, cette dernière a remboursé 67,5 K€ de frais d'étude non consommés.

Le FCTVA encaissé sur les dépenses 2022 baisse encore à 214 K€ K€ et ne représente plus que 3 % des recettes de la section. Il est basé en effet sur des dépenses d'équipement à leur niveau le plus faible en 2022, sachant de plus que les dépenses d'aménagement de terrain sont encore exclues de l'assiette éligible, ce qui ne permet pas notamment la prise en compte du coût d'aménagement de l'aire de jeu des Cerisiers.

Fin 2023, la commune a mobilisé 1,5 M€ d'emprunt afin de financer 37% des dépenses d'équipement de l'exercice.

Afin de couvrir le déficit d'investissement 2022, une recette inscrite au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » participera pour 41 % au financement des investissements.

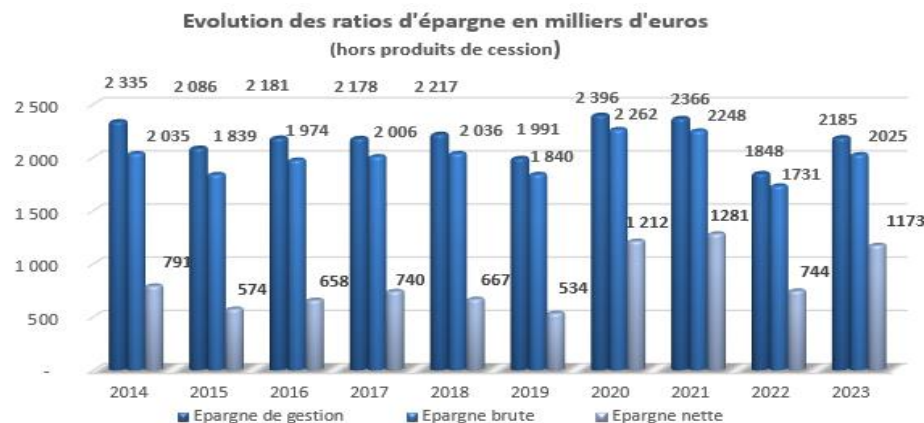
Les mouvements d'ordre budgétaire regroupent les amortissements pour 796 K€ (en baisse de 44 K€ par rapport à 2022), des opérations de cessions pour 127 K€ (vente du local des Cerisiers, reprise d'un véhicule CTM, vente de deux ordinateurs portables), ainsi que des opérations patrimoniales pour 1,24 M€ permettant la récupération d'avance sur travaux pour 41 K€ et l'inscription d'opérations d'ordre budgétaire se rapportant à l'achat à l'euro symbolique de l'ex foyer Robert Grandjean alors que sa valeur vénale s'élevait à 1,2 M€ (cela équivaut à verser au vendeur une subvention d'équipement de compensation).

II - Les indicateurs de la santé financière de la collectivité

A - Les ratios d'épargne

L'analyse financière locale distingue traditionnellement trois épargnes : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Afin de neutraliser les fluctuations liées aux recettes exceptionnelles et d'obtenir des bases de comparaison plus pertinentes, il convient de soustraire du calcul de ces différents soldes les produits de cessions figurant au compte 775 que la commune encaisse de façon inégale dans le temps.

Base : comptes administratifs de la commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des cessions en milliers d'euros	294		507		504	422	8	0,1	89	127



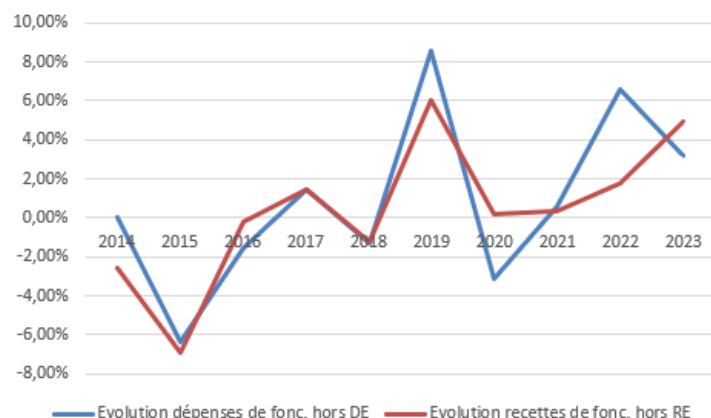
L'épargne de gestion constituée du solde entre recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement hors mouvements financiers représente l'épargne disponible afin d'assurer le règlement des intérêts. Ce ratio passe de 1,85 M€ à 2,18 M€ en 2023 sous l'effet d'une évolution des recettes de fonctionnement plus rapide que les dépenses de fonctionnement hors intérêt.

L'épargne brute constituée de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 M€. Elle tient compte d'une charge d'intérêt qui augmente de 38% d'un exercice à l'autre.

Enfin, **l'épargne nette**, équivalent à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette, retrouve des niveaux comparables à ceux de 2020 avec une échéance d'emprunt en baisse de 135 K€ par rapport à 2022. Fin 2023, le niveau d'épargne susceptible d'être mobilisé pour autofinancer les investissements s'élève à 1,17 M€.

Portée par l'évolution des recettes de fonctionnement, on constate en 2023 une restauration des ratios d'épargne.

Le graphique ci-dessous met en évidence la fin de l'effet de ciseaux constaté en 2021 et surtout en 2022, avec des recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels qui augmentent de +4,9% et dépenses réelles hors charges exceptionnelles qui ne progressent que de 3,2 %.



L'épargne nette se reconstitue en 2023 avec une échéance d'emprunt qui n'a jamais été aussi basse depuis 2014

B - Marges de financement

La marge d'autofinancement courant (charges de fonctionnement + remboursement de la dette) / produits de fonctionnement) qui s'améliore à nouveau, passant de 94,1% en 2022 à 91,2 % en 2023. Ce ratio mesure la capacité de la commune à financer l'investissement sans recourir à l'emprunt une fois les charges obligatoires payées.

Le ratio frais de personnel (compte 64) + intérêts de la dette + participations / produits de fonctionnement qui étudie **la rigidité des charges** reste relativement stable à 53,5 % (53,9 % en 2022). Calculé à partir des données DGFIP 2022, il se situait à 54,8 % à Talant contre 53,3 % dans la strate.

C - Les ratios d'endettement

Caractéristiques de l'encours de dette

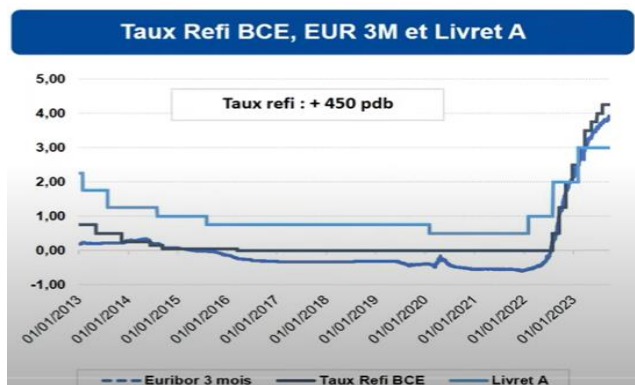
	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Mobilisation d'emprunt (en M€)
31/12/2023	8 005 336 €	2,74%	12 ans et 1 mois	6 ans et 4 mois	9	1,5
31/12/2022	7 357 915 €	1,80%	10 ans et 11 mois	5 ans et 9 mois	9	0,0
31/12/2021	8 345 139 €	1,33%	11 ans et 5 mois	6 ans	10	0,0
31/12/2020	9 311 728 €	1,32%	12 ans et 1 mois	6 ans et 4 mois	10	0,9
31/12/2019	9 462 024 €	1,48%	12 ans et 4 mois	6 ans et 6 mois	10	1,0
31/12/2018	9 767 197 €	1,61%	12 ans et 2 mois	6 ans et 6 mois	12	0,0
31/12/2017	11 136 139 €	1,72%	12 ans et 5 mois	6 ans et 7 mois	12	3,0

Au 31/12/2023, la dette de la ville de Talant se compose de 9 lignes d'emprunts conclus auprès de 4 établissements prêteurs pour un encours total de 8 005 335,59 €. Un nouvel emprunt souscrit auprès de la Caisse d'épargne pour 1,5 M€ et indexé sur le livret A s'est substitué à l'emprunt revolving arrivé à échéance en 2023.

Le taux moyen de la dette est la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Arrêté à 2,74 %, il continue sa progression alimentée par la politique de relèvement des taux d'intérêt portée par la banque centrale européenne pour lutter contre l'inflation, mais est toutefois limité par la part majoritaire dans l'encours de dette d'emprunts à taux fixe souscrits entre 2015 et 2020 à des taux performants.

Du reste, le taux moyen de la dette est en hausse dans toutes les strates de collectivités. Au 21/12/23, il est de 2,76 % pour la strate communes et EPCI de 10 000 à 20 000 habitants (source Observatoire de la Dette 2024 – Finance Active).

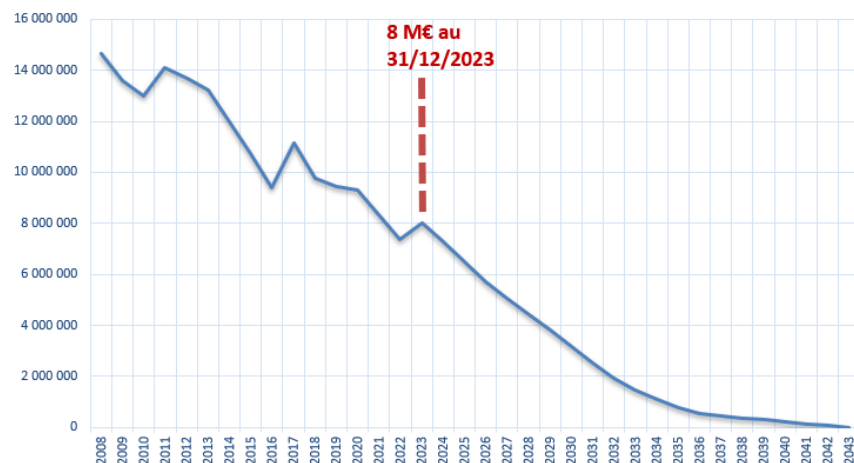
La période 2022-2023 a connu le cycle de relèvement des taux le plus rapide de son histoire ainsi que le montre l'évolution des taux variable depuis 2013.



La durée de vie résiduelle moyenne de la dette est la moyenne des durées des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus, elle augmente en 2023 avec le nouvel emprunt de 1,5 M€ souscrit sur 20 ans et qui représente 18,7 % de l'encours au 31/12/2023.

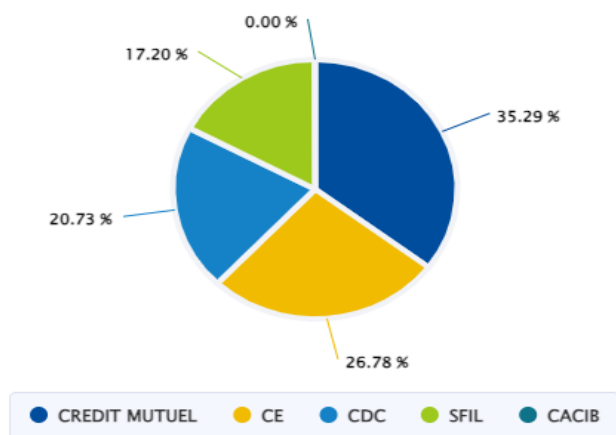
Le capital restant dû au 31/12/2023

Suite à cette nouvelle mobilisation d'emprunt de 1,5 M€ en 2023, la commune s'est réendettée de 647 K€ durant l'exercice. Ce n'était pas arrivé depuis 2017 (flux net de 1,7 M€ au 31/12/2017 pour financer la construction de l'Ecrin). Le capital restant dû est de 8 005 335,59 € en progression de 8,8 % par rapport à 2022.

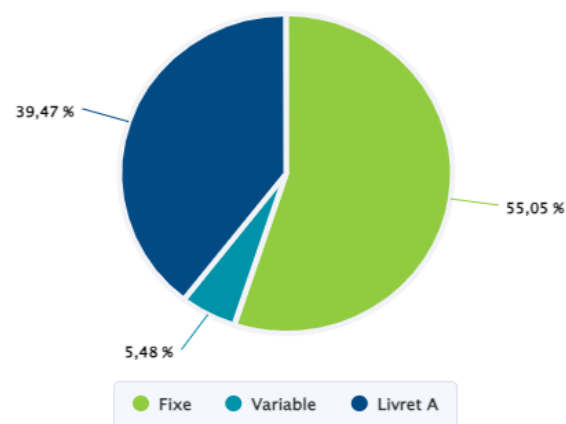


Sans mobilisation d'emprunt en 2024, la ville se désendettera de 746 K€ durant le prochain exercice

Répartition des prêteurs (en % de l'encours)



Dette par type de risque

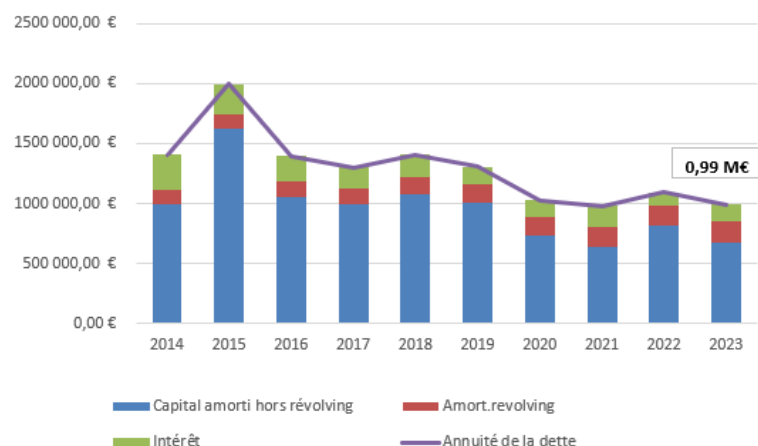


Le Crédit mutuel reste le principal financeur (35 % du volume des financements). Avec l'arrivée à échéance de l'emprunt revolving souscrit auprès de la CACIB (crédit agricole corporate and investment bank), 4 organismes se répartissent dorénavant l'encours de dette talantais.

Comme 55 % de l'encours de dette est indexé sur des taux fixes avec un taux moyen relativement bas de 1,62%, cela a permis d'abaisser le taux moyen de l'encours de dette exposé à des taux moyens de plus de 4 % pour sa part variable et révisable (euribor et livret A).

Sans emprunt structuré, la dette talantaise présente un faible taux de risque (100 % des emprunt classés en 1 A selon la charte Gissler).

Le profil de remboursement de la dette (annuité de la dette)



Le service de la dette s'élève à 0,99 M€ en 2023 dont 853 K€ de remboursement en capital et 139 K€ de charge d'intérêts, à laquelle il faut ajouter 21 K€ d'intérêts courus non échus (ICNE) rattachés à l'exercice 2023

Le poids de la dette, soit l'annuité rapportée aux recettes de fonctionnement s'établit à 6,8 % en 2023 contre 7,8 % en 2022. Ce ratio diminue sous l'effet conjugué de la baisse de l'annuité et de la hausse des recettes de fonctionnement.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) de la commune s'établit à 3,7 années au 31/12/2023. C'est le temps que mettrait la commune pour se désendetter si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. La hausse de l'épargne brute fait plus que compenser l'augmentation de l'encours de dette, permettant ainsi à la capacité de désendettement de baisser légèrement de 4 à 3,7 années

En 2023, **l'encours de dette** est de 667 € par habitant (616 € en 2022) et l'annuité de 84 € par habitant (92 € en 2022).

III - La reprise et l'affectation du résultat 2023

A - La détermination des résultats 2023

Mouvements budgétaires	Réalizations budgétaires 2023		TOTAL
Section	Dépenses	Recettes	
Investissement	6 300 572,45	7 278 655,55	978 083,10
Fonctionnement	13 555 573,21	14 967 762,54	1 412 189,33
Résultat de l'exercice 2023	19 856 145,66	22 246 418,09	2 390 272,43
Résultat inv.2022	1 379 725,70		1 379 725,70
Résultat fonc. 2022		65 870,00	65 870,00
Report résultats antérieurs	1 379 725,70	65 870,00	- 1 313 855,70
Résultat de clôture exercice 2023	14 643 277,00	23 583 134,28	1 076 416,73
Restes à réaliser 2023	665 360,11	661 151,55	-4 208,56
Excédent cumulé global			1 072 208,17

Avec une section d'investissement excédentaire, le résultat courant de l'exercice 2023 s'établit à 2 390 272,43 €.

Le résultat de clôture 2023, fortement impacté par un déficit d'investissement reporté de 1 379 725,70€, s'établit à 1 076 416,73 €.

Tenant compte de restes-à-réaliser 2023 qui s'équilibrent quasiment en dépenses et en recettes, le résultat à affecter au BS s'élèvera à 1,072 208,17 €.

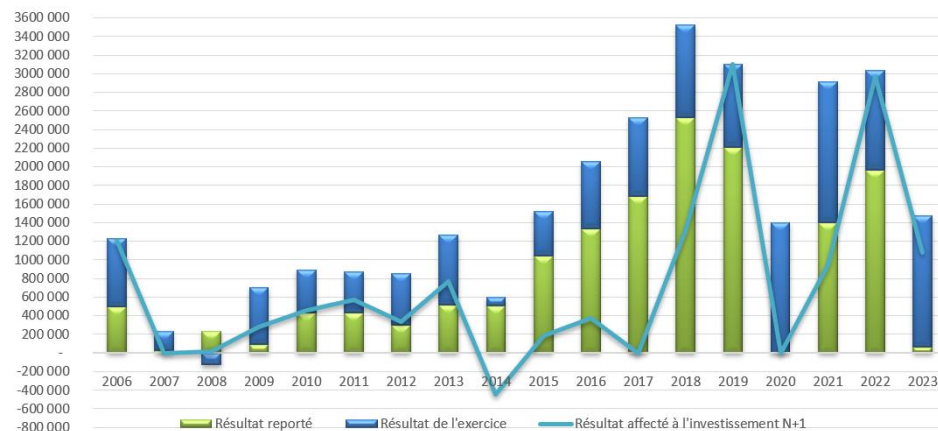
B – L'affectation des résultats 2023

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TALANT	
Excédent cumulé de fonctionnement 2023	1 478 059,33
Déficit d'investissement 2023	- 401 642,60
Solde des restes-à-réaliser en 2023	- 4 208,56
RaR Dépenses	665 360,11
RaR Recettes	661 151,55
Besoin de financement de l'exercice 2023	- 405 851,16
Affectation au budget supplémentaire 2023	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	405 851,16
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	672 208,17
Excédent de fonctionnement (compte 002)	400 000,00

Tenant compte d'un résultat antérieur reporté de 65 870 €, et du résultat courant de l'exercice 2023 de 1 412 189,33 €, le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 1 478 059,33 €. (3,04 M€ en 2022).

Une partie de cet excédent, soit 405 851,16 K€, servira à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et le solde de 1 072 208,17 € fera l'objet d'une décision d'affectation au budget supplémentaire 2024

B - L'évolution du résultat de fonctionnement et de son affectation en investissement



73 % du résultat cumulé de fonctionnement 2023, arrêté à 1 478 059,33 €, sera affecté à l'investissement.

- En couverture du besoin de financement pour 405 851,16€ ;
- En affectation complémentaire en investissement pour 672 208,17 €

C - L'affectation des résultats depuis 3 ans

Proposition d'affectation du résultat 2023 soumise au vote		2022		2021	
INVESTISSEMENT :		INVESTISSEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Résultat reporté	-1 379 725,70	Résultat reporté	-1 366 647,00	Résultat reporté	1 232 792,27
Solde d'exécution 2023	978 083,10	Solde d'exécution 2022	-13 078,70	Solde d'exécution 2021	-2 599 439,27
Résultat cumulé (déficit)	-401 642,60	Résultat cumulé (déficit)	-1 379 725,70	Résultat cumulé (déficit)	-1 366 647,00
Restes à réaliser :		Restes à réaliser :		Restes à réaliser :	
Depenses	665 360,11	Depenses	981 521,58	Depenses	404 267,09
Recettes	661 151,55	Recettes	169 137,80	Recettes	824 279,00
Solde des restes à réaliser	-4 208,56	Solde des restes à réaliser	-812 383,78	Solde des restes à réaliser	420 011,91
Besoin de financement	-405 851,16	Besoin de financement	-2 192 109,48	Besoin de financement	-946 635,09
FONCTIONNEMENT :		FONCTIONNEMENT :		FONCTIONNEMENT :	
Résultat reporté	65 870,00	Résultat reporté	1 966 612,56	Résultat reporté	1 402 396,46
Résultat de l'exercice 2023	1 412 189,33	Résultat de l'exercice 2022	1 071 210,93	Résultat de l'exercice 2021	1 510 851,19
Résultat cumulé (excédent)	1 478 059,33	Résultat cumulé (excédent)	3 037 823,49	Résultat cumulé (excédent)	2 913 247,65
AFFECTATION DES RESULTATS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :		AFFECTATION DES RESULTATS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :		AFFECTATION DES RESULTATS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	405 851,16	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	2 192 109,48	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	946 635,09
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	672 208,17	Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	779 844,01	Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	
Excédent de fonctionnement (compte 002)	400 000,00	Excédent de fonctionnement (compte 002)	65 870,00	Excédent de fonctionnement (compte 002)	1 966 612,56

Afin de couvrir les besoins du budget supplémentaire en fonctionnement et particulièrement l'ajustement à la baisse du produit fiscal, 400 000 € seront affectés au compte 002.

Le reliquat, soit 672 208,17 € sera inscrit en affectation complémentaire en section d'investissement afin de participer à l'autofinancement des investissements 2024 et ainsi réduire l'emprunt d'équilibre.

Un fois couvert le besoin de financement de l'exercice 2023 de 405 851,16 €, l'excédent net disponible à affecter au budget supplémentaire 2024 s'élève à 1 072 208,17 €. Il était de 845 714,01 € en 2023.